



REPLACEMENT DE LUMINAIRES BOULES

Convention Morbihan Energies

DEL04_2024_02_12

En exercice : 20
Présents : 18
Votants : 20

Le douze février deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Etaient absents excusés : GUÉGAN Christian, LE CAPITAINE Anne-Cécile

Pouvoirs : GUÉGAN Christian donne pouvoir à DUVAL Laurent, LE CAPITAINE Anne-Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen

Rapporteur : Eric EVANNO

➤ L'adjoint informera l'assemblée :

Morbihan Energies assure au nom et pour le compte des collectivités adhérentes, la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux électriques, d'éclairage public et de Télécom.

L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses vient interdire les luminaires à boules dans les villes. Les dernières installations de ce type doivent être remplacées avant le 1er janvier 2025.

A Languidic, il reste quatre « luminaires boules » aux abords de la salle Jo Huitel et de l'EHPAD.

Morbihan Energies propose les modalités de financement suivantes pour les remplacer :

Montant prévisionnel HT des travaux	4 790,00 €
Montant prévisionnel de la TVA	958,00 €
Montant prévisionnel TTC	5 748,00 €
Contribution Morbihan Energies	1 155,00 €
Reste à charge pour la collectivité	4 593,00 €

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article L.583-1 du Code de l'environnement ;

Vu la convention jointe en annexe

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

↳ **D'APPROUVER** la convention de financement et de réalisation des travaux d'éclairage proposée par Morbihan Energies ;


↳ **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à l'exécution de cette opération.

ADOPTÉ: à 20 voix

PJ : - Convention Morbihan Energie

Fait à LANGUIDIC, le 15 février 2024

Le Maire,


Laurent DUVAL

